

Arrêté temporaire n°AT2026.046 Portant réglementation de la circulation

5-7 RUE CHANTEPIE MANCIER



Début des travaux
09/02/2026
Fin des travaux
15/02/2026

Article 1

À compter du 09/02/2026 et jusqu'au 15/02/2026, du 5 au 7 RUE CHANTEPIE MANCIER, un rétrécissement de chaussée, suite à la modification temporaire de l'état des lieux, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

une déviation de la circulation sera mise en place par le demandeur via les places de stationnements neutralisés. La voie sera maintenue sur une largeur de 2,5 mètres.

Article 2

Les autorités compétentes peuvent réprimer toutes atteintes au non respect du présent arrêté municipal et procéder à la mise en fourrière de tous véhicules en infraction conformément à la législation en vigueur.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera

mise en place par le demandeur, GAGNERAUD CONSTRUCTION au minimum 7 jours avant le début des opérations.

Article 4

Monsieur le Colonel du Groupement de Gendarmerie du Val d'Oise, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de L'Isle-Adam, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, ainsi que tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la ville.

Coordonnées

5-7 RUE CHANTEPIE MANCIER
95290
L'Isle-Adam

Documents

[Arrêté temporaire n°AT2026.046](#)